

24 avr 2023 -14:12

La Belgique et la Norvège vont resserrer leur coopération dans le transport transfrontalier et le stockage du CO2

Les Premiers ministres Alexander De Croo et Jonas Gahr Støre se sont rencontrés aujourd'hui à Gand dans le cadre du dialogue et de la coopération renforcés entre la Belgique et la Norvège en matière de climat, d'énergie et de transformation industrielle, comme convenu en février 2022. À la veille du Sommet de la mer du Nord à Ostende, les Premiers ministres ont souligné l'importance de la coopération de longue date qui unit depuis longtemps la Norvège et la Belgique et repose sur des valeurs et des intérêts communs.

Les ministres Vincent Van Quickenborne, Tinne Van der Straeten et Terje Aasland ont participé à la réunion, ainsi que des acteurs clés, belges et norvégiens, des secteurs énergétique et industriel que sont ArcelorMittal, Equinor, Engie, Fluxys et North Sea Port.

Premier ministre Alexander De Croo: *"Une coopération transfrontalière s'impose si l'on veut que le captage et le stockage du carbone (CCS) contribue efficacement à atténuer les changements climatiques. Je me réjouis de poursuivre et d'étendre l'étroite coopération avec la Norvège dans le domaine du CCS. Notre objectif est d'officialiser dès que possible un accord bilatéral sur le transport transfrontalier et le stockage permanent de CO2."*

Premier ministre Jonas Gahr Støre: *"Je salue le début de négociations officielles entre nos deux pays sur un accord bilatéral relatif au transport transfrontalier et au stockage du CO2. Il importera de renforcer la coopération dans le domaine du CCS, de l'éolien en mer et de l'hydrogène pour réaliser nos objectifs climatiques. Le MoU avec la Belgique confirme l'engagement commun de nos gouvernements à faciliter la coopération dans ces domaines. Je suis convaincu que nous finaliserons l'accord bilatéral dans un avenir proche."*

La transition écologique à l'horizon 2030

Les deux chefs de gouvernement ont signé le 23 février 2022 un *Memorandum of Understanding* (MoU) sur la coopération énergétique dans les domaines de l'énergie éolienne offshore, de l'hydrogène et du CCS. Au travers de ce MoU, la Belgique et la Norvège ont intensifié leur coopération bilatérale dans les domaines de l'éolien en mer, de l'hydrogène et du captage et du stockage du carbone. La réunion d'aujourd'hui marque un pas important dans la concrétisation du MoU. Nous n'avons d'autre choix que de développer des technologies et des marchés durables, qui sont essentiels pour accélérer la transition écologique à l'horizon 2030 et la neutralité climatique en perspective de 2050.

Les hautes ambitions belges et norvégiennes en matière de solutions à faible teneur en carbone, de CCS, d'hydrogène et d'éolienne offshore peuvent désormais s'appuyer sur un cadre réglementaire solide, des incitants et des actions concrètes, ainsi que par l'accent mis sur le transport maritime écologique et les minerais. Les deux pays soulignent l'importance de faciliter les possibilités de production d'hydrogène et de déploiement du CCS tout au long de la chaîne de valeur, car il s'agit d'une étape indispensable sur la voie de la neutralité climatique.

La réunion a mis en évidence le partenariat qui unit la Norvège et la Belgique dans les solutions de décarbonation à grande échelle sur le marché européen, un véritable atout pour les secteurs industriels majeurs, l'emploi et la compétitivité de nos économies. Plusieurs projets réunissant des acteurs belges et

norvégiens sont ainsi en cours, comme la dorsale hydrogène, le projet H2BE d'hydrogène à faible teneur en carbone, un pipeline de CO2 reliant la Belgique au stockage de CO2 norvégien, le Ghent Carbon Hub et les projets carbone Antwerp@C et Kairos@C.

Coopération entre pays riverains de la mer du Nord

Les Premiers ministres ont confirmé l'objectif de faciliter et de soutenir davantage le développement et le déploiement de l'énergie éolienne en mer, de l'hydrogène et du CCS. Ils ont mis en exergue l'importance de la coopération régionale entre pays riverains de la mer du Nord pour soutenir les infrastructures énergétiques transfrontalières et les installations de stockage sous-marin du CO2 ainsi que leur déploiement, y compris les infrastructures de production et de transport d'énergies renouvelables.

L'un des principaux objectifs du MoU signé le 23 février 2022 est de préparer un accord bilatéral entre la Belgique et la Norvège pour permettre le transport transfrontalier et le stockage géologique permanent de CO2 sur le plateau continental norvégien, dans le cadre du protocole de Londres. Le gouvernement fédéral belge, la Région flamande et la Région wallonne ont engagé des négociations officielles avec la Norvège en vue de conclure un tel accord.

Le captage et stockage du carbone (CCS) est l'une des mesures qui permettront de décarboner certaines industries et d'atténuer les changements climatiques. L'entame des négociations entre la Belgique et la Norvège marque une première étape cruciale dans la facilitation des chaînes de valeur transfrontalières du dioxyde de carbone. Une fois signé et entré en vigueur, l'accord bilatéral permettra le transport de dioxyde de carbone de la Région flamande et wallonne vers la Norvège en vue d'un stockage géologique permanent sur le plateau continental norvégien.

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

François Bailly
Porte-parole (FR)
+32 488 07 05 12
francois.bailly@premier.be

Bram Delen
Porte-parole (NL)
+32 497 30 82 05
bram.delen@premier.be